



Le Président Ndayishimiye est rentré à Bujumbura après le Sommet d'Addis Abeba



Le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye, en compagnie de Son Épouse, est rentré le lundi 20 février 2023 d'Addis Abeba où il avait participé au 36ème Sommet ordinaire des Chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union Africaine. La population de Bujumbura lui a réservé un accueil chaleureux, en témoigne la joie qui caractérisait les attroupements sur toutes les routes à son passage. Désigné Leader de l'Union Africaine

pour la promotion de la jeunesse africaine, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a saisi cette occasion pour s'adresser à la jeunesse burundaise. "Tout jeune burundais, toute tendance politique confondue, est appelé à consolider la paix et la sécurité, et ainsi redoubler d'efforts dans le développement de leur pays". "Vous êtes appelés à profiter des opportunités qu'offre l'Afrique en tant que grand marché d'échanges commerciaux", a ajouté le Président Ndayishi-

Dans ce numéro:

page

Le Président Ndayishimiye est rentré à Bujumbura après le Sommet d'Addis Abeba

1

La Ministre de la justice répond aux questions des Sénateurs

2

Karusi devient la 7ème province à abriter la multiplication de blé panifiable

2

Le CAFOB sensibilise sur la stratégie de prévention et de dénonciation des VBG

3

miye.

Ce Sommet a également été l'occasion pour lui de rencontrer différentes personnalités dont le Secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, le Président somalien, le Président de la RDC, les représentants de l'OIM, les

représentants de la Banque mondiale dans l'EAC et le Premier Ministre Ethiopien. Tous ont manifesté leur satisfaction quant aux efforts de développement entrepris par le gouvernement burundais. (www.presidence.bi)

La Ministre de la justice répond aux questions des Sénateurs



Le mardi 21 février 2023, les Sénateurs se sont réunis en séance plénière pour analyser le projet de loi portant modification de la loi N° 1/08 du 17 mars 2005 portant code de l'organisation et de la compétence judiciaires. La Ministre de la Justice Madame Domine Banyankimbona était l'invité qui a représenté le Gouvernement. Comme elle a expliqué aux Sénateurs, la Ministre de la Justice Domine Banyankimbona, la révision de ce projet de loi est jugée nécessaire pour établir un système judiciaire moderne et plus performant permettant de porter la législation burundaise en la matière aux meilleurs standards internationaux.

C'est aussi dans cette perspective qu'avec l'instauration d'un juge unique, ce système permettra de vider en toute célérité le flux de dossiers puisqu'il sera redevable par rapport à ses décisions envers le citoyen qu'il est appelé à servir, a ajouté Madame Domine Banyankimbona, Ministre de la Justice.

Après les explications et éclaircissements fournis par la Ministre de la Justice, le projet de loi portant modification de la loi N° 1/08 du 17 mars 2005 portant code de l'organisation et de la compétence judiciaires a été adoptée à l'unanimité par les Sénateurs. (www.rtnb.bi)

Karusi devient la 7ème province à abriter la multiplication de blé panifiable

Le mardi 21 février 2023, la Société de Production et de Valorisation du Blé Panifiable (SOPROVAB) en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a organisé, au Chef-lieu de la province de Karusi, une réunion de sensibilisation et de vulgarisation sur la culture du blé panifiable.

Le Directeur général de la SOPROVAB Monsieur Onesphore Ntakirutimana a fait savoir que l'idée de valorisation du blé panifiable est venue d'une enquête

menée par la SOPROVAB qui a montré qu'en 2020 le Burundi a dépensé plus de 57 milliards pour l'importation de ce blé en vue de transformer de la farine à pain.

Le Directeur Général de la SOPROVAB Monsieur Onesphore Ntakirutimana a également indiqué que la SOPROVAB va louer un terrain d'1 are pour chaque coopérative Sangwe, donner des semences et des intrants agricoles pour mener une expérimentation sur les régions favorables au blé panifiable dans tout le pays.

Il a demandé le soutien du Gouvernement du Burundi dans la valorisation du blé panifiable à l'instar des cultures industrielles dans la mesure où à la saison prochaine, la SOPROVAB aura besoin de plus de vingt milliards fbu pour payer les producteurs.

Monsieur Onesphore Ntakirutimana, Directeur Général de la SOPROVAB a enfin demandé l'appui du Gouvernement du Burundi pour que cette société débute la transformation de blé en farine afin de pouvoir consommer du pain 100% made in Burundi.

Le Gouverneur de la province de Karusi Monsieur Dévotte Nizigiyimana a indiqué qu'à l'issue de cette réunion, ils se sont convenus de mener d'abord l'expérience à travers des champs modèles d'un



des coopératives Sangwe et des champs des multiplicateurs pour voir si cette province est favorable à la culture du blé panifiable. (www.rtnb.bi)

Le CAFOB sensibilise sur la stratégie de prévention et de dénonciation des VBG



Le jeudi 23 février 2023, le Collectif des Associations et Organisations non Gouvernementales (ONGs) féminines du Burundi (CAFOB), en partenariat avec le Fonds Mondial pour les

Femmes, a organisé à Bujumbura, à l'endroit des organisations de la société civile, un atelier de sensibilisation sur la stratégie de prévention et de dénonciation des violences basées sur le genre (VBG).

La Représentante légale du CAFOB, Madame Espérance Nijembazi a fait savoir que les objectifs de cet atelier étaient de comprendre les dispositifs de la loi qui montrent la façon de prévenir et de dénoncer les violences basées sur le genre, évaluer le niveau d'application de ces dispositions, identifier les obstacles ou défis qui empêchent la mise en application de ces dispositions etc.

Selon les cas reçus par le CAFOB, il a été constaté qu'en 2022 on a enregistré 964 cas de violences basées sur le genre (VBG), 292 cas non VBG et 685 cas reçus dans les 7 centres d'accompagnement intégré. Parmi ces violences basées sur le genre, 892 cas sont des femmes et 72 cas sont des hommes.

Parmi les cas reçus par CAFOB, les violences économiques se manifestent beaucoup avec 595 cas et 169 cas de violences psychologiques, 101 cas de violences sexuelles et 99 cas de violences physiques.

La Secrétaire Générale du CAFOB Madame Thérèse Ntjinama qui était le consultant au cours de cet atelier a indiqué que la dénonciation des auteurs des violences basées sur le genre est la première étape du processus de répression des VBG. Les textes nationaux de référence sont la loi spécifique sur les

VBG, le code pénal et le code de procédure pénale. Le facilitateur a précisé que les violences basées sur le genre ont de nombreuses conséquences non seulement sur la victime mais aussi sur la société. Elles ont des conséquences sur la santé, sur le plan émotionnel ou psychologique et sur le plan social.

Au cours des échanges, les participants ont indiqué que l'acculturation, l'insatisfaction sexuelle chez les couples et le changement des coutumes figurent parmi les causes des violences basées sur le genre.

Pour dire non à toute forme de violence basée sur le genre, des recommandations ont été formulées entre autres: la sensibilisation au niveau communautaire sur les violences basées sur le genre (VBG), briser le silence, prendre en main la question des violences basées sur le genre (VBG), protection des victimes, travailler en synergie, renforcement des capacités des personnes engagées etc.

Au terme de l'atelier, il a été demandé aux responsables administratifs à tous les niveaux de s'impliquer davantage dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG). A toute la population burundaise surtout les leaders, de s'impliquer davantage dans la lutte contre les VGB pour que le Burundi garde sa dignité et combatte à jamais ce fléau. (www.rtnb.bi)

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi